



**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**
Séance
Du Lundi 28 Novembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-huit novembre à 20 h 00, le Conseil Municipal de VIF, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Guy GENET.

Présents : Guy GENET - Gérard BAKINN - Anne-Sophie DESOBLIN RUELLE - Jacques DECHENAUX
Yasmine GONAY - Jean-Marc GRAND - Sarine VELLA - Colette ROULLET - Daniel SUAREZ - Fabien
MYLY - François FASCIAUX - Didier JUAREZ - Céline DI DOMENICO - Michelle NOWAKOWSKI -
Karine REGOBIS - Sylvain GARREAU - Gaëlle FAOU - Karine MAURINAUX - Christian GIRAUD -
Serge SANTARELLI - Séverine GALBRUN - Claude CHALVIN - Guillaume CARASSIO - Céline
GRANGE

Procurations : Cécilia BOURGIN à Céline Di DOMENICO
Sébastien GRIVEL à Gérard BAKINN
Nathalie CHEVALIER à Jacques DECHENAUX
Florence SCHAMBEL à Karine MAURINAUX

Secrétaire de séance : François FASCIAUX

Date de la convocation du Conseil Municipal : 22 Novembre 2022

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice :	29
Présents :	24
Procurations :	04
Votants :	28

Le Quorum est atteint

Votes exprimés

- Vote pour : 23
- Vote contre : /
- Abstention : 5

4 : Désignation de nouveaux membres dans les commissions municipales permanentes

Conformément à l'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal, par délibération en date du 27 septembre 2021, a créé sept commissions municipales permanentes, fixé le nombre et désigné ses membres par commissions.

Vu l'avis de la commission « Budget, Finances, Personnel, Affaires Générales, Police Municipale » en date 17 novembre 2022

Considérant la démission de plusieurs conseillers municipaux,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **décide par 23 pour et 5 abstention**

- **DE DESIGNER** selon les modalités prévues dans la délibération n°3 du 27 septembre 2021, les membres suivants pour chaque commission ;

1^{ère} commission : Budget, Finances, Personnel, Affaires Générales, Police Municipale

ELUS MAJORITE	ELUS OPPOSITION
1 Gérard BAKINN	1 Florence SCHAMBEL
2 François FASCIAUX	2 Claude CHALVIN
3 Karine REGOBIS	
4 Daniel SUAREZ	

2^{ème} commission : Vie scolaire, Education et Jeunesse

ELUS MAJORITE	ELUS OPPOSITION
1 Anne-Sophie RUELLE	1 Séverine GALBRUN
2 Céline DI DOMENICO	2 Céline GRANGE
3 Jean-Marc GRAND	
4 Fabien MYLY	

3^{ème} commission : Associations, Sports

ELUS MAJORITE	ELUS OPPOSITION
1 Yasmine GONAY	1 Christian GIRAUD
2 Cécilia BOURGIN	2 Céline GRANGE
3 François FASCIAUX	
4 Sébastien GRIVEL	

4^{ème} commission : Aménagement du territoire, Urbanisme

ELUS MAJORITE	ELUS OPPOSITION
1 Jacques DECHENAU	1 Serge SANTARELLI
2 Jean-Marc GRAND	2 Guillaume CARASSIO
3 Colette ROULLET	
4 Sarine VELLA	

5^{ème} commission Culture, Événementiel, Tourisme

ELUS MAJORITE	ELUS OPPOSITION
1 Colette ROULLET	1 Christian GIRAUD
2 Joseph SCIASCIA	2 Claude CHALVIN
3 Gaëlle FAOU	
4 Michelle NOWAKOWSKI	

6^{ème} commission : Travaux, Voiries, Accessibilité

ELUS MAJORITE	ELUS OPPOSITION
1 Jean-Marc GRAND	1 Serge SANTARELLI
2 Jacques DECHENAU	2 Guillaume CARASSIO
3 Nathalie CHEVALIER	
4 Sylvain GARREAU	

5 Didier JUAREZ	
6 Daniel SUAREZ	

7^{ème} commission : Développement durable, Environnement, Mobilité

ELUS MAJORITE	ELUS OPPOSITION
1 Daniel SUAREZ	1 Florence SCHAMBEL
2 Gérard BAKINN	2 Guillaume CARASSIO
3 Gaëlle FAOU	
4 Michelle NOWAKOWSKI	

- **DIT** que la présente délibération abroge et remplace la délibération n°3 en date du 27 septembre 2021,
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire, ou en cas d'absence, son suppléant, de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à VIF, les jours mois et an susdits et ont signé le registre les membres présents.

Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité, que le présent acte publié sous forme électronique sur le site internet de la collectivité est exécutoire et qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de cette date de publication.

Le Maire,

Guy GENET



